
Renvoi au comité de salut public des dispositions prises par le représentant Laplanche lors de sa mission dans le Calvados, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public des dispositions prises par le représentant Laplanche lors de sa mission dans le Calvados, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 646;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35323_t1_0646_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tisme, plus perfide encore que l'excessive exagération.

Un comité de bienfaisance s'est établi sous mes auspices; là les citoyens infirmes et les patriotes indigents de cette commune sont assurés de trouver ou les ressources du travail, ou les secours de la bienfaisance nationale, ou les douces consolations de la fraternité.

Partout j'ai fait disparaître les prêtres comme autant de vers rongeurs et les fléaux de la société. Avec les prêtres ont disparu les cloches et tous les ustensiles de leur métier. Par mes soins plus de douze cents marcs d'argenterie d'église ont enrichi le trésor national; j'ai dépisté la caisse du roi Buzot et celle de son ex-payeur des guerres. L'envoi que j'ai fait à la Convention nationale a produit, tant en numéraire qu'en assignats, un recouvrement au moins de 1 million 300,000 livres.

Caen s'élevait insensiblement à la hauteur de la révolution; il ne me restait plus qu'à prononcer sur le sort des détenus; j'allais ensuite terminer ma mission par la visite des districts du Calvados, lorsque des ordres réitérés du comité de salut public m'appelèrent à la tête de la colonne infernale, venue du Nord pour foudroyer les brigands.

Sur-le-champ je partis pour la rejoindre à Dreux. Les brigands, à cette époque, répandaient au loin la terreur; ils n'avaient pas encore essuyé les déroutes ni les massacres du Mans et de Savenay. Pour les atteindre, je suivis, avec la division de l'armée du Nord, l'ordre de route prescrit, par Alençon, Rennes, Nantes, Angers, Saumur, Doué et Cholet.

Mais, pendant cet intervalle, la valeur de l'armée de l'Ouest au Mans et à Savenay ne laissa aux vainqueurs de Maubeuge et de Dunkerque que le regret amer de n'avoir pas eu le temps de partager les lauriers immortels de ces journées mémorables.

Impatients cependant de se signaler de nouveau, ces valeureux bataillons du Nord me suivirent à l'envi, avec les généraux Rossignol et Sorlus, à Port-Malo et à Cancale, et, sans des canots de trahison, les féroces Anglais eussent été, sur les rivages de la Manche, exterminés comme sur les dunes de Dunkerque (1).

Après la prise de Noirmoutier la division du Nord n'avait plus d'ennemis apparents à combattre; car les brigands, épars sur la rive gauche de la Loire, ne marchaient qu'en petits pelotons, ou se cachaient dans des cavernes ou dans les bois.

Je l'ai laissée sous les ordres du général en chef Turreau, qui, sur différentes colonnes, fouille les repaires souterrains des brigands, détruit leurs infâmes habitations, et incendie leurs funestes forêts.

Ainsi chaque jour voit le sol de la liberté se purger des débris infects du fanatisme et de la

(1) *Id.*: « Puisaye, chef de brigands vendéens, venait d'être massacré avec partie des siens dans la forêt du Pertre, près Vitré. Une correspondance surprise sur lui avec Jersey et Guernesey indiquait les signaux pour la descente projetée de ces forçats sur nos côtes. Je conçus alors le projet de les prendre dans leurs propres filets en les attirant à un débarquement; mais, instruits de la défaite de l'armée catholique royale, les émigrés et les Anglais prirent la route de Portsmouth, au lieu de Saint-Cast ou de Port-Malo. »

tyrannie; ainsi sur des cadavres amoncelés et des ruines fumantes la Vendée s'écroule, et la République est debout (1).

(*Applaudissements.*)

Il termine son récit en déposant sur le bureau un sabre garni en argent, qui avoit appartenu au traître Dumouriez, et qui avoit été donné par lui au nommé Laruc. Il dépose plusieurs dons patriotiques consistants en 19 louis et 3 liv., tant en or qu'en argent, une petite croix d'or, 3 rouleaux de galon d'argent, une tabatière d'argent, une croix de Saint-Louis venant de la commune de Mondeville, un petit morceau d'argent, une bague d'argent; en assignats de 15, 25 et 10 sous, 218 liv. 10 s.; en pièces de 24 sous, 38 liv. 8 s.; en pièces de 6 sous, 27 liv. 18 s.; en monnaie de cuivre, 1 liv. 14 s. Il annonce qu'il doit être envoyé incessamment de Caen 33 marcs 3 onces d'argenterie; plus, en or, 4,272 liv.; en argent, 402 liv. 6 s.; en assignats, 1,113 liv. 15 s. Ces sommes ont été trouvées sur Bigot, contre-révolutionnaire de Rouen, et mort de ses blessures. Plus, une montre d'or et un anneau d'or; tous ces objets restés en dépôt entre les mains de Berthie, à Caen (2).

Laplanche demande l'approbation des mesures qu'il a prises dans sa mission.

Un membre [BOURDON (de l'Oise)] invoque la loi sur le gouvernement révolutionnaire, et demande le renvoi au comité de salut public (3).

BOURDON (de l'Oise) observe que le gouvernement provisoire ordonne que la conduite des députés en commission dans les départements, sera soumise à l'examen du comité de salut public; il invoque l'exécution de ce décret (4).

Cette proposition est adoptée.

70

Un membre [BARÈRE] a la parole au nom du comité de salut public; il expose l'état de la Vendée (5).

BARÈRE, au nom du comité de salut public, dit :

Citoyens, le comité de salut public me charge de vous parler encore aujourd'hui de la Vendée, non pour vous donner des alarmes, comme certains patriotes timides; ni pour vous inspirer des craintes sur sa résurrection, comme certains politiques imprudens; ni pour la faire renaître de ses cendres, comme certains intrigans qui alimentent sourdement le parti de l'étranger.

On voudroit bien qu'elle ne fût pas finie, cette

(1) Broch. imp. par ordre de la Conv. (AD XVIII^A 43; B.N., 8^o Le^{op} 68). Reproduit dans *Mon.* XIX, 469-71. Mention dans *J. Fr.*, n^o 507, *Ann. patr.*, n^o 408; *Rép.*, 55; *J. Mont.*, n^o 92; *J. Perlet*, n^o 509; *J. Lois*, n^o 503; *Audit. nat.*, n^o 508; *Batave*, n^o 363; *Débats*, n^o 511, p. 346; *J. univ.*, n. 1542.

(2) *P.V.*, XXXI, 216, 217 et 374. Mention dans *M. U.*, XXXVI, 397; *Mess. soir*, n^o 544; *F.S.P.*, n^o 225; *J. Sablier*, n^o 1138; *B^m*, 28 pluv.

(3) *P.V.*, XXXI, 216-217.

(4) *J. Sablier*, n^o 1138; *F.S.P.*, n^o 225.

(5) *P.V.*, XXXI, 217.